

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P350 Heizkörperlack LH

Date de révision: 21.08.2024

Code du produit: 22005562200000

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ProfiTec P350 Heizkörperlack LH

UFI: U0S4-PAYN-HWSC-GJT3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Peinture de laque en phase solvante à base de résine alkydes.

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisations déconseillées

Néant, utilisation conforme aux fins

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Meffert AG Farbwerke	
Rue:	Sandweg 15	
Lieu:	D-55543 Bad Kreuznach	
Téléphone:	+49 671 870-303	Téléfax: +49 671 870-397
E-mail:	info@meffert.com	
Interlocuteur:	Département des Regulatory Affairs	Téléphone: +49 671 870-310
E-mail:	SDB@meffert.com	
Internet:	www.profitec.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (3) 883 737 37 Centre Anti-Poisons Hôpitaux Universitaires de Strasbourg**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3; H226

STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates

Mention Attention
d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261

Éviter de respirer Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols..

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280

Porter des gants de protection.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P350 Heizkörperlack LH

Date de révision: 21.08.2024

Code du produit: 22005562200000

Page 2 de 14

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux réglementations locales et nationales..

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208 Contient anhydride phtalique. Peut produire une réaction allergique.
EUH211:Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Informations toxicologiques: La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

Informations relatives à l'environnement : La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]			30 - < 35 %
	236-675-5		01-2119489379-17	
	Carc. 2; H351			
	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates			25 - < 30 %
	919-857-5		01-2119463258-33	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304 EUH066			
85-44-9	anhydride phtalique			< 1 %
	201-607-5	607-009-00-4	01-2119457017-41	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H302 H315 H318 H334 H317 H335			
136-51-6	bis (2-éthylhexanoate) de calcium			< 1 %
	205-249-0		01-2119978297-19	
	Repr. 2, Eye Dam. 1; H361d H318			
2457-01-4	Bis (2-éthylhexanoate) de baryum			< 1 %
	219-535-8		01-2119983179-22	
	Repr. 2, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H361d H332 H302 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P350 Heizkörperlack LH

Date de révision: 21.08.2024

Code du produit: 22005562200000

Page 3 de 14

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
13463-67-7	236-675-5	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$]	30 - < 35 %
		par inhalation: CL50 = $>6,82 \text{ mg/l}$ (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = $>2000 \text{ mg/kg}$; par voie orale: DL50 = $>5000 \text{ mg/kg}$ Carc. 2; H351: $\geq 100 - 100$	
	919-857-5	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates	25 - < 30 %
		par inhalation: CL50 = $>4951 \text{ mg/l}$ (vapeurs); dermique: DL50 = $>5000 \text{ mg/kg}$; par voie orale: DL50 = $>5000 \text{ mg/kg}$	
85-44-9	201-607-5	anhydride phtalique	< 1 %
		par voie orale: DL50 = 1530 mg/kg	
2457-01-4	219-535-8	Bis (2-éthylhexanoate) de baryum	< 1 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = $1,5 \text{ mg/l}$ (poussières ou brouillards); par voie orale: ATE = 500 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les hydrocarbures aliphatiques sont, suivant les sources littéraires, peu irritants pour la peau et les muqueuses, dégraissent la peau, sont narcotiques. En cas d'influence directe sur les tissus pulmonaires (p.ex. par aspiration), risque de pneumonie. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂), Brouillard d'eau, Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P350 Heizkörperlack LH

Date de révision: 21.08.2024

Code du produit: 22005562200000

Page 4 de 14

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Matières liquides inflammables, vapeur Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NO_x), épaisse fumée noire. Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas inhaler les vapeurs. Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Protection individuelle: voir rubrique 8
Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Ne pas respirer les poussières de ponçage. Utiliser une protection respiratoire adéquate

Dû à l'écoulement ou à l'agitation, ce matériau risque d'accumuler des charges électrostatiques et de s'enflammer au moment de leur décharge par éclat. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter tout

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P350 Heizkörperlack LH

Date de révision: 21.08.2024

Code du produit: 22005562200000

Page 5 de 14

contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire. Protéger de la chaleur et du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Laques à base de résines alkydes, sans aromatiques
Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
85-44-9	Anhydride phtalique	-	6		VLE (15 min)	
13463-67-7	Titane (dioxyde de), en Ti	-	10		VME (8 h)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P350 Heizkörperlack LH

Date de révision: 21.08.2024

Code du produit: 22005562200000

Page 6 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	10 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	700 mg/kg p.c./jour
	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates		
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	900 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	871 mg/m³
85-44-9	anhydride phtalique		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	49,4 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	8,7 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	14 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	25 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]	
Eau douce	0,127 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	0,61 mg/l	
Eau de mer	1 mg/l	
Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg	
Sédiment marin	100 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l	
Sol	100 mg/kg	
85-44-9	anhydride phtalique	
Eau douce	5,6 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0,0826 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l	
Sol	0,153 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P350 Heizkörperlack LH

Date de révision: 21.08.2024

Code du produit: 22005562200000

Page 7 de 14

Protection des yeux/du visage

Utiliser lunettes de protection étanches. EN 166

Protection des mains

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Matériau approprié: Nitril.

Épaisseur de matière 0,15 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): >480 min.

Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres. Vêtements de protection résistant aux solvants

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: procédé de pulvérisation, ventilation insuffisante Masques à filtre combiné A2 - P2 EN ISO 374

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	blanc	
Odeur:	comme: Hydrocarbures, aliphatique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	145-205 °C	
Limite inférieure d'explosivité:	0,6 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	7 vol. %	
Point d'éclair:	39 °C	ASTM D 6450
Température d'auto-inflammation:	>200 °C	
pH-Valeur:	non applicable- insoluble/ inpolaire	
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	>20,5 mm²/s	
Hydrosolubilité:	pas ou peu miscible	
Solubilité dans d'autres solvants		
solvants polaires: pas ou peu miscible		
solvants apolaires: complètement miscible		
La vitesse de dissolution:	non applicable	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	3 hPa	
Densité (à 20 °C):	1,19 g/cm³	
Densité de vapeur relative:	non applicable	

9.2. Autres informations**Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges vapeur/air explosifs est possible.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P350 Heizkörperlack LH

Date de révision: 21.08.2024

Code du produit: 22005562200000

Page 8 de 14

Épreuve de séparation du solvant:	<3%
Teneur en solvant:	37,4 %
	Valeur de COV max.: 500 g/L
Teneur en corps solides:	62,6 %
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	non applicable
Durée d'écoulement: (à 20 °C)	<60s 6 DIN EN ISO 2431

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Comburent, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂), épaisse fumée noire. Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P350 Heizkörperlack LH

Date de révision: 21.08.2024

Code du produit: 22005562200000

Page 9 de 14

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		OCDE 425
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >6,82 mg/l			
	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >4951 mg/l	Rat		
85-44-9	anhydride phtalique				
	orale	DL50 1530 mg/kg	Rat		
2457-01-4	Bis (2-éthylhexanoate) de baryum				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient anhydride phtalique. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]:

Les données d'essai du fabricant des matières premières contenant du TiO₂ selon la norme EN 15051-2 montrent que les matières premières contiennent < 1 % de particules d'un diamètre aérodynamique de <= 10 µm et ne remplissent donc pas les critères de classification. La teneur en poussières respirables et thoraciques des matières premières contenant du TiO₂ entre dans la catégorie des poussières très faibles ou faibles selon la méthode EN 15051-2.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P350 Heizkörperlack LH

Date de révision: 21.08.2024

Code du produit: 22005562200000

Page 10 de 14

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique

L'inhalation de solvants dont la teneur dépasse les limites AGW ou MAK peut causer des dommages à la santé tels que l'irritation des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions rénales et hépatiques et une altération du système nerveux central. Indications : Maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, effet narcotique et, dans des cas exceptionnels, perte de conscience. Un contact prolongé ou répété avec le produit nuit à la réhydratation naturelle de la peau et entraîne un assèchement de la peau. Le produit peut pénétrer dans l'organisme par la peau. Les éclaboussures de solvants peuvent provoquer une irritation de l'œil et des dommages réversibles.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>10000	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000		Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1000	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	>100		Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	>100	3 h	non déterminé	
85-44-9	anhydride phtalique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	80%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P350 Heizkörperlack LH

Date de révision: 21.08.2024

Code du produit: 22005562200000

Page 11 de 14

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates	5 - 6,7
85-44-9	anhydride phtalique	1,6

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]	352	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	

12.4. Mobilité dans le sol

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Les résidus de matériel séchés peuvent être mis aux ordures ménagères, pour les résidus de matériel liquides, contacter l'entreprise locale de collecte des déchets.

Code d'élimination des déchets - Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1263

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P350 Heizkörperlack LH

Date de révision: 21.08.2024

Code du produit: 22005562200000

Page 12 de 14

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Peintures**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 3

Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 163 367 650

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E1

Catégorie de transport: 3

N° danger: 30

Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Pas une marchandise de la classe 3 selon ADR/RID, chapitre 2.2.3.1.5.. Liquide visqueux inflammable en bidons <450 litres.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1263**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Peintures**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 3

Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 163 367 650

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1263**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Paint**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 3

Dispositions spéciales: 163, 223, 367, 955

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E1

EmS: F-E, S-E

Autres informations utiles (Transport maritime)

Transport en accord du 2.3.2.5 du code IMDG. Pas de marchandises dangereuses dans les conteneurs <450 L.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1263**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Paint**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P350 Heizkörperlack LH

Date de révision: 21.08.2024

Code du produit: 22005562200000

Page 13 de 14

14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	A3 A72 A192
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
Passenger LQ:	Y344
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 37,2 % (442,68 g/l)

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 37,2 % (442,68 g/l)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement (UE) 2020/878.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2.

Abréviations et acronymes

EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP- Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; VOC - Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse

Les principales références bibliographiques et sources de données<http://gisbau.de> <http://www.baua.de><https://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals>

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P350 Heizkörperlack LH

Date de révision: 21.08.2024

Code du produit: 22005562200000

Page 14 de 14

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient anhydride phtalique. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PW, C	19	9a	10, 11	10a, 11a	-	-	Sprüh/Rol/St

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)